



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 25 janvier 2024

Objet de la délibération

**ÉVOLUTION DE L'AIDE AUX CLUBS DE HAUT NIVEAU EN CAS DE
RETROGRADATION**

Le vingt-cinq janvier deux mille vingt-quatre à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-huit janvier deux mille vingt-quatre, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC pouvoir à Michèle DOLLÉ, Aline LE FUR pouvoir à Gwendal HENRY, Hilal SAFAK pouvoir à Michèle LE BAIL .

Absent(s) :

Aurélia HENRIO.

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Guillaume KERRIC désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction de la Vie de la Cité

N° 2024.01.005

ÉVOLUTION DE L'AIDE AUX CLUBS DE HAUT NIVEAU EN CAS DE RETROGRADATION

Rapporteur : Philippe PERRONNO

Dans le cadre de la politique de soutien financier et matériel à la pratique sportive de haut niveau, le Conseil Municipal, en séance du 20 janvier 2020, a délibéré afin d'attribuer une subvention municipale aux clubs évoluant dans les championnats nationaux.

Le montant des subventions se répartit comme suit :

Nationale 3	Nationale 2	Nationale 1	PRO B	PRO A
7500 €	10 000 €	12500 €	17500 €	22870 €

Trois clubs bénéficient, dans le cadre d'une convention de partenariat, d'une subvention : GVH tennis de table, Hennebont Lochrist handball, basket club Hennebontais.

Les aléas de la pratique sportive en compétition engendrent des rétrogradations de niveau de championnat en fonction des résultats. C'est le cas cette année pour le Basket Club Hennebontais qui est descendu à un niveau de compétition inférieur, passant ainsi de « Nationale 3 » à « Pré-National ».

Afin que l'aide financière octroyée ne s'arrête pas brutalement en cas de rétrogradation en deçà du niveau national, il est proposé d'accompagner le passage à un niveau de compétition inférieur de la manière suivante :

1ère année de rétrogradation	4000 €
2ème année de rétrogradation	2000 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 3 janvier 2024,
Vu l'avis de la Commission « Vie » en date du 9 janvier 2024,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- **VALIDE** la proposition de soutien financier aux associations en cas de rétrogradation de niveau de compétition,
- **DIT** que la dépense sera inscrite au budget au compte : 65748.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ